

Questions orales

Le ministre pourrait-il nous dire quand ce programme, dont il nous parle depuis des mois en fait, sera annoncé, et s'il incluera un régime de stabilisation pour les éleveurs de bétail en 1981 qui permettrait aux intéressés de toucher jusqu'à \$40 par tête. Quand pourrions-nous assister ou bien à la mise en œuvre du programme dont il nous parle depuis longtemps ou encore à sa démission qu'il avait promise l'automne dernier?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je serai en mesure de présenter très bientôt le programme en question. Nous avons promis de convoquer les ministres provinciaux et les organismes agricoles aussitôt qu'il serait prêt. Mais quelques organismes ont souvent changé d'idée sur leurs propres objectifs. Par exemple, ils ont soumis à l'Association canadienne des éleveurs un régime qui est semblable à celui que j'avais proposé en 1977. Cette année-là, mon plan leur paraissait trop audacieux. Celui qu'ils ont mis au point comporte neuf des 12 points que j'avais proposés en 1977-1978. Ils ne proposent donc rien de nouveau, mais le coût reste élevé. Pour notre part, nous proposons un plan qui servira les intérêts de tous les éleveurs.

● (1140)

LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX PROGRAMMES DE
STABILISATION

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. C'est une question très précise qui porte sur la stabilisation et l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des programmes de stabilisation. Le ministre doit savoir que le problème découle entre autres de ce que l'on a incité les provinces à participer aux programmes de stabilisation et à mettre en œuvre divers programmes d'aide. Dans le cadre du processus de stabilisation, le gouvernement fédéral devrait déduire les contributions provinciales du montant de sa propre contribution. Le ministre a-t-il l'intention de déduire de la contribution fédérale tous les montants déjà affectés à ces programmes par les gouvernements provinciaux ou sur le point de l'être? Le ministre va-t-il demander à son homologue ontarien de le rencontrer, en même temps que les autres ministres provinciaux de l'Agriculture—on a déjà posé cette question hier—afin de discuter de la stabilisation ainsi que de la promesse du ministre d'allouer un milliard de dollars à la Société du crédit agricole et autres, au lieu d'attendre au 11 juillet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le 11 juillet est un jour idéal; c'est mon anniversaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je ne sais pas pourquoi le député a pensé à cela, car il s'agit certainement d'un jour particulièrement bon.

Mlle MacDonald: Et d'une année millesimée!

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je vais avoir 57 ans et je ne me suis jamais senti aussi jeune!

Des voix: Bravo!

M. Whelan: En 1977-1978, j'ai proposé aux provinces 100 p. 100 de garantie de revenu pour les agriculteurs et aucune d'entre elles n'a accepté cette offre. Elles l'ont trouvée trop généreuse, etc. Ce n'est plus leur avis aujourd'hui. Ce que je veux dire, c'est que si les provinces veulent mettre en œuvre leurs propres programmes, qu'elles les financent elles-mêmes, car nous leur avons déjà dit que nous n'avions pas l'intention de subventionner l'un ou l'autre de leurs programmes. Nous l'avons stipulé clairement l'autre jour et les provinces le savent très bien. Certaines d'entre elles espèrent que je vais leur donner de l'argent pour leur permettre de tenir les promesses qu'elles ont faites à leurs producteurs, parfois sans nous consulter du tout. J'ai promis aux provinces de les consulter au sujet d'un plan global que nous avons l'intention de leur soumettre, plan qui n'entraînera pas des détours de millions de dollars, ni de leurs coffres ni des nôtres.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES CHIFFRES RELATIFS À L'EMPLOI DE LA FEMME DANS LA
FONCTION PUBLIQUE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du Statut de la femme. D'après les médias d'hier, elle aurait déclaré que le programme de promotion de la femme dans la Fonction publique donne de bons résultats, mais le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique, déposé hier, nous apprend qu'il y a seulement 4.3 p. 100 de femmes aux échelons les plus élevés de la Fonction publique. Il n'y en avait pas en 1981 dans la catégorie EX-5, qui est la porte d'accès au niveau sous-ministre. Le ministre voudrait-il nous expliquer, au vu de ces chiffres déplorables, comment elle peut trouver que «la situation de la femme s'améliore de façon très encourageante dans la Fonction publique»?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Avec grand plaisir, madame le Président. Quand j'ai comparu l'autre soir devant le comité, j'ai dit fort clairement que je n'étais pas satisfaite des progrès réalisés dans la Fonction publique, mais enfin que ces progrès sont plus satisfaisants que ceux du secteur privé. Cela est confirmé par une étude effectuée en Ontario, qui dit justement que dans la Fonction publique les femmes se débrouillent beaucoup mieux que dans le secteur privé. En ma qualité de ministre chargé du Statut de la femme, j'estime avoir surtout à me préoccuper de celles qui sont le moins favorisées, c'est-à-dire les femmes du secteur privé.